

RAPPORT DE LA COMMISSION DE PRESENTATION
chargée d'examiner l'objet suivant :
Election complémentaire de 4 assesseurs de la Cour de droit administratif et public du
Tribunal cantonal (CDAP) – Législature 2013-2017

Préambule

Les articles 154 à 156 de la loi sur le Grand Conseil (LGC), adoptée le 8 mai 2007 et révisée le 27 mars 2012, et la loi d'organisation judiciaire (LOJV) du 12 décembre 1979 consacrent l'élection des assesseurs de la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal (CDAP) par le Grand Conseil (GC). La Commission de présentation (CPPRT), instituée par la Constitution vaudoise, est chargée de préavis sur l'élection des assesseurs de la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal (art. 68 LOJV).

L'objet de ce présent rapport est le préavis de la CPPRT à l'élection complémentaire de 4 assesseurs de la CDAP pour la législature 2013-2017.

Fonctionnement de la Commission de présentation

La CPPRT s'est réunie le mercredi après-midi 22 janvier 2014 à la Salle du Bicentenaire pour traiter de son préavis à l'élection de 4 assesseurs à la CDAP au Tribunal cantonal. Elle était composée des députés suivants : M. Jacques Ansermet, Président, Mmes Stéphanie Apothéloz, Anne Baehler Bech, et Fabienne Despot ; MM. Jérôme Christen, Laurent Miéville et Jacques Perrin. Mme Gloria Capt et M. Nicolas Rochat Fernandez, Vice-président, étaient excusés pour cette séance. Aucun expert de la commission n'a assisté à cette séance, car comme le prévoit l'article 159a de la LGC : « *le préavis des experts de la Commission de présentation n'est toutefois pas requis* ». M. Fabrice Lambelet a tenu les notes de séance et a rédigé la synthèse avec compétence et efficacité, ce dont nous le remercions très chaleureusement.

Pour élaborer son préavis, la commission a suivi la même méthode utilisée lors de précédentes élections d'assesseurs intervenues depuis le début de la législature en juillet 2012. Elle a pris renseignements auprès du Tribunal cantonal (TC), afin de déterminer quels profils professionnels étaient actuellement recherchés par la CDAP. Puis, les postes ont été mis au concours non seulement dans la Feuille des avis officiels (FAO) du mardi 19 novembre 2013, mais également dans la rubrique « Emploi » du quotidien 24 Heures du jeudi 21 novembre 2013 précisant les profils spécifiques recherchés par la Cour :

- 1 ingénieur trafic ;
- 1 architecte ;
- 2 juristes ou personnes ayant une expérience dans un ou plusieurs domaines relevant du droit administratif (police des étrangers, circulation routière, prestations sociales, enseignement, fonction publique)

Préavis de la Commission de présentation

La CPPRT a élaboré son choix en suivant les mêmes critères fixés lors des précédentes élections d'assesseurs du début de législature, c'est-à-dire en fonction des besoins de la Cour mais également en se souciant de garantir l'indépendance de cette dernière. Enfin, la commission a également tenu compte de l'âge des candidats (pour assurer une certaine pérennité dans les jugements, la commission évite en effet de retenir des candidats contraints de quitter leur fonction avant la fin de législature (art. 48 LOJV)).

A la suite des annonces parues dans la presse, la Commission de présentation a reçu les candidatures de 19 personnes. Le nombre élevé de candidatures n'a pas facilité le travail de la commission. En effet, avec 4 postes recherchés, le choix de la commission ne peut que décevoir 15 candidats. Après un examen attentif des dossiers reçus, les membres de la CPPRT ont décidé de privilégier les personnes suivantes aux postes recherchés. Elle a ainsi préavisé en faveur de l'élection de :

- M. Philippe GRANDGIRARD (1954), pour le profil d'architecte
- M. Gilles GROSJEAN GIRAUD (1966), pour le profil d'ingénieur trafic
- M. Roland RAPIN (1959), pour le profil de juriste en relation avec la police des étrangers
- M. Marcel David YERSIN (1949), pour le profil concernant l'enseignement et la fonction publique

Le profil d'ingénieur trafic a été étendu à un professionnel de l'urbanisme bénéficiant d'une bonne expérience des projets liés à ce domaine de compétence. L'un des postes pour lequel 2 candidats étaient recherchés privilégiant plusieurs profils, la commission a choisi de proposer une personne pour le profil de juriste en relation avec la police des étrangers et une personne pour le profil concernant l'enseignement et la fonction publique. Ces choix ont été coordonnés avec le Tribunal cantonal.

Ce choix ne remet cependant aucunement en question les compétences où la qualité des autres candidatures déposées.

Suite au préavis de la Commission de présentation, 2 des 15 autres candidats non retenus ont décidé de maintenir leurs candidatures malgré un préavis négatif de la commission :

- M. Marc-André ETTER (1963), ingénieur trafic
- M. Jean-Philippe REY (1951), juriste ou personne ayant une expérience dans un ou plusieurs domaines relevant du droit administratif (police des étrangers, circulation routière, prestations sociales, enseignement, fonction publique)

Conclusion

La Commission de présentation préavisé en faveur de l'élection de MM. Philippe GRANDGIRARD, Gilles GROSJEAN GIRAUD, Roland RAPIN et Marcel David YERSIN dont les profils professionnels correspondent aux besoins actuels de la Cour de droit administratif et public.

Chésereux, le 3 février 2014

Le Président rapporteur :
(signé) Jacques Ansermet

Les dossiers des candidats sont à disposition des députés qui veulent les consulter. Les dossiers sont en mains du Secrétariat général du Grand Conseil. Ils seront aussi disponibles, sur demande à ce dernier, le jour de l'élection au Secrétariat du Palais de Rumine.